

Soins de Santé

Circulaire OA no 2024/395 du 12-12-2024

Applicable à partir de 1/01/2025

3910 /2261

Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux ; Troubles d'alimentation chez les enfants et adolescents ; 01-01-2025.

Le 4 décembre 2024, le Comité général de gestion de l'INAMI a approuvé le projet de budget global 2025, sous réserve des décisions du Conseil des ministres relatives au budget des soins de santé pour 2025. Ce budget tient compte d'un indice santé de 3,34% pour l'assurance soins de santé.

Cet indice de 3,34% est appliqué aux prestations reprises dans la convention « Financement trajet de soins Troubles d'alimentation chez les enfants et adolescents » conclue entre le Comité de l'assurance de l'INAMI, d'une part, et le réseau santé mentale enfants et adolescents XXX, et l'hôpital XXX, d'autre part.

Vous trouverez en annexe les tarifs des prestations, applicables à partir du **1^{er} janvier 2025**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven e. Meer psychiatrische zorg-eetstoornissen - V1-01-01-2025-circ OA.xlsx](#)

Objectifs de soins de santé transversaux

e) Plus de soins psychiatriques mais aussi soins somatiques pour jeunes avec problèmes psychiatriques - Trouble de l'alimentation

prestations applicables à partir du 01-01-2025

Numéro de code		Libellé	Honoraires	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS			Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel	Bénéficiaires avec régime préférentiel	Bénéficiaires sans régime préférentiel
401295		Honoraires forfaitaires pour le médecin traitant par période de 12 mois pour le suivi d'un bénéficiaire souffrant d'un trouble de l'alimentation dans le cadre du trajet de soins troubles du comportement alimentaire	109,59	109,59	109,59		
401310		Participation à la concertation multidisciplinaire dans le cadre du plan de traitement pour un bénéficiaire souffrant d'un trouble de l'alimentation	23,24	23,24	23,24		
401332		Séance diététique individuelle pour un bénéficiaire présentant un trouble de l'alimentation - d'une durée minimale de 60 minutes	58,09	58,09	58,09		
401354		Évaluation et/ou intervention diététique individuelle pour un bénéficiaire présentant un trouble de l'alimentation - d'une durée minimale de 30 minutes	29,04	29,04	29,04		